



## Résiliation abonnement téléphonique

Par **laety1008**, le **21/05/2009** à **14:24**

Bonjour,

Je me permets de poser une question concernant la souscription à un service téléphonique. En effet, j'ai souscrit récemment un contrat de 24 mois à 28,90 €. Néanmoins, je m'aperçois qu'ils ne mettent pas les dossiers à jour et que depuis la souscription ils m'envoient des factures d'une centaine d'euros en me disant que ne connaissant pas nos consommations ils préfèrent prendre davantage. Je pensais avoir réglé ce problème mais ce mois-ci, ils récidivent en me réclamant encore une centaine d'euros. Je ne me vois pas payer des sommes comme celles-ci pendant les 21 mois restant. C'est pourquoi j'aimerais savoir si je peux cesser cet engagement qui m'entraîne dans un gouffre financier ?

Par **gloran**, le **23/05/2009** à **00:41**

Relisez votre contrat, que dit-il ?

En effet, les contrats téléphoniques d'abonnement sont en général avec un montant fixe par mois. Il est étonnant que l'on déroge de façon préventive à cette règle.

Mettez les en demeure par courrier recommandé AR d'appliquer les conditions contractuelles de prélèvement automatique.

Ce courrier est important, car ensuite vous aurez une preuve comme quoi vous les aurez avertis et aurez tenté la conciliation (devant un juge c'est super important). Le cas échéant, vous vous appuyerez sur ce courrier pour résilier le contrat pour non respect des obligations contractuelles. S'ils tentent un recouvrement, copie du précédent courrier, devant le juge s'ils

tendent une action.

Cordialement.

Par **laety1008**, le **23/05/2009** à **11:00**

Gloran,

Je vous remercie vivement d'avoir pris du temps pour me répondre et je vais suivre votre conseil dès à présent.

Cordialement.